



---

## **DELIBERATION N° 128/2021/CACL**

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 À 09H00  
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

---

### **APPROBATION DE LA CHARTE D'UTILISATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE PROTECTION DES DONNEES**

Nombre de Conseillers en exercice : 49  
Nombre de Conseillers Présents : 29  
Nombre de Procurations : 8  
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 37  
Vote :  
Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Nestor GOVINDIN, Sandrine JACQUES-GAIL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Chester LEONCE, Roland LOEMIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC, Sandra TROCHIMARA,

**ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES** : Monique AZER↳ **Procuration** à Gilles ADELSON, Ruth BIDIOU-CEPRIKA↳ **Procuration** à Chester LEONCE, Claire CHINON↳ **Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳ **Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳ **Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳ **Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳ **Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE ↳ **Procuration** à Seedna DELAR

**ÉTAIENT ABSENTS** : Serge BAFU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Axel RINO

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-6 et suivants et L5216-5 ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération modifié ;

**Vu** la loi N° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL relative à la modification des statuts de la CACL ;

**Considérant que** La charte d'utilisation des systèmes d'information a été mise à jour et validée par le Conseil Communautaire en séance plénière le 1<sup>er</sup> octobre 2018 (délibération n°111/2018/CACL).

**Considérant que** Cette charte doit à nouveau faire l'objet d'une actualisation. En effet, la performance des services de la CACL nécessite la mise en place régulière de nouveaux outils afin de moderniser l'environnement de travail, assurer une sécurité optimale du système d'information et se conformer à la réglementation.

**Considérant que** Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a introduit de nouvelles règles concernant :

- La mise en œuvre de traitements concernant des données personnelles ;
- Les accès aux données personnelles ainsi que la sécurisation de ces accès.

De plus, l'augmentation constante des risques de cyber-attaque ainsi que le recours de plus en plus important au télétravail et aux outils Cloud imposent la mise en œuvre de nouvelles mesures de sécurité.

La charte d'utilisation des systèmes d'Information de la CACL doit donc être modifiée pour intégrer de nouvelles directives relatives notamment :

- Au filtrage et à la journalisation des données de connexions ;
- A la modération des listes de diffusion ;
- A la stratégie relative aux mots de passe ;
- Au management des équipements nomades ;
- A l'utilisation des outils cloud ;
- A la protection des données à caractère personnel.

**Entendu** l'avis favorable du Comité Technique du 16 septembre 2021 ;

**Entendu** l'avis favorable du Bureau le mercredi 22 septembre 2021 ;

**Entendu** le **Rapport N° 128/2021/CACL** relatif à l'approbation de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 128/2021CACL** relatif à l'approbation de la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données

**APPROUVE** la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données, annexée au règlement intérieur.

**AUTORISE** le Président à signer la charte d'utilisation des systèmes d'information et de protection des données, annexée au règlement intérieur.

**AUTORISE** le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

*Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schoelcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.*

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le vendredi 24 septembre 2021

**POUR EXTRAIT CONFORME ET CERTIFIE**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

**Serge SMOCK**